

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 566

Artikel: Pouvoirs publics à l'affût
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seil d'administration de «L'Impartial» à La Chaux-de-Fonds qui dicte au journal l'orientation de sa rubrique parlementaire (licenciement du correspondant à Berne).

Le partage de la Suisse romande en zones d'influences fortement marquées, locales, régionales ou cantonales, avec chaque fois une publication dominante, peut expliquer une certaine stabilité actuelle de la presse, chaque journal étant maître de la part du marché publicitaire qui le fait vivre (Neuchâtel Haut et Bas, Fribourg, Valais, Est vaudois, Nord vaudois, La Côte, etc.). Dans cette perspective, Genève fait exception, qui nourrit — comme Lucerne! — trois quotidiens (quatre même, avec «Le Courrier», émanation régionale de «La Liberté» de Fribourg), de vocations fort diverses, il est vrai, mais sollicitant tout de même un seul réservoir d'acheteurs potentiels. On sait toutefois que la «Tribune de Genève» est en proie à de sérieuses difficultés financières dont les répercussions doivent se marquer, jusqu'à la fin de l'année en tout cas, sur le plan rédactionnel (coup d'arrêt à des collaborations «extérieures»).

L'équilibre est donc fragile: il est tributaire bien

sûr des aléas conjoncturels qui pourraient réduire la marge de manœuvre publicitaire des journaux, gonfler certaines dépenses (acheminements postaux, papier, salaires, etc.); il est tributaire également des ambitions du groupe de presse et d'édition, Lousonna SA, qui contrôle les deux seuls quotidiens à vocation romande, «La Suisse» et la «Tribune-Le Matin», capables de venir brouiller les cartes et de se poser en concurrents directs des journaux assis sur leurs quasi-monopoles régionaux ou cantonaux.

UN GÉANT

Lousonna SA est le moteur principal, faut-il le rappeler, du projet de télévision par satellite Telsat; mais dans le secteur du journal et du livre, il a pris au fil des années un tel poids à travers les cantons romands qu'il est juste de le situer une fois de plus dans les grandes lignes. Toute la construction repose en fait sur la collaboration de deux familles, Payot et Lamunière, qui détiennent chacune la moitié du capital de la société faitière Lousonna; celle-ci contrôle dans le secteur de l'édition et de la

librairie, Payot Lausanne (55%) et Payot Paris (60%), dans le secteur de la diffusion des imprimés, Kiosk AG (50%), société qui elle-même détient 52% du capital-actions de Financière de Presse, propriétaire, elle, de Naville (100%); et enfin dans le secteur des journaux, le quotidien vaudois «24 Heures» et les Imprimeries Réunies SA (75%) possèdent l'entier de la «Tribune-Le Matin» et du «Sillon romand», hebdomadaire spécialisé dans les questions agricoles ainsi que 70% de l'hebdomadaire gratuit «Lausanne Information», Sonor SA et «La Suisse» (51%) (la «Tribune-Le Matin», «La Suisse» et «24 Heures» détiennent chacune un tiers des actions de l'agence d'information régionale Air).

Tout dernièrement, M. Marc Lamunière, éditeur des journaux lausannois du groupe Lousonna, s'expliquait sur son rôle dans une brochure d'une cinquantaine de pages intitulée «Le journal d'information, que veut-il? que peut-il?»¹. Nous citons: «(...) Si le principe de la liberté de la presse

SUITE AU VERSO

Pouvoirs publics à l'affût

Après les coups de force de Lucerne et de Frauenfeld, on sera tenté de chercher dans une intervention des pouvoirs publics un rempart à des pressions économiques et partisans. Il suffit de se souvenir d'un épisode récent des tensions entre les autorités zurichoises et la SSR pour comprendre à quel point une telle solution peut être illusoire.

Souvenez-vous: le 30 juillet dernier, le Conseil d'Etat du canton de Zurich écrivait au chef du Département des transports, des communica-

tions et de l'énergie, M. Schlumpf, pour lui exposer longuement ses préoccupations. En substance, selon l'exécutif zurichois, les manifs de Zurich avaient donné lieu à de nombreuses émissions de radio-TV péchant par manque d'objectivité, aussi bien en raison du choix des sujets «à sensation» que de la manière «partiale» de les traiter.

Le gouvernement rappelait donc fermement les obligations de diligence et d'équilibre liées à la situation de monopole de la SSR qui en l'occurrence ne se serait pas montrée à la hauteur de ses responsabilités.

Mais M. Stucky et ses collègues ne se conten-

taient pas de signaler d'aussi graves lacunes, ils réclamaient purement et simplement des têtes et des mesures appropriées («les mesures organisationnelles et personnelles nécessaires», citait le président de la Fédération suisse des journalistes, M^e Eric Walter, dans son discours du dernier Comptoir Suisse).

La démarche zurichoise montre bien à quel point les autorités politiques elles-mêmes sont parties prenantes à ce climat de mise au pas des médias (d'où, pour le cas particulier de la SSR, l'importance cruciale du dernier arrêté du Tribunal fédéral la libérant en quelque sorte de la tutelle juridique exclusive du Conseil fédéral).